

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON
33 rue Bossuet, F-69006 Lyon

COTISATIONS ET ABONNEMENTS 2024

Fiche à remplir et retourner obligatoirement avec le versement

Le CA remercie tous les adhérents qui s'acquitteront sans attendre de leur cotisation et de leur abonnement.

Les cotisations et abonnements pour l'année 2024 sont exigibles à partir du 1^{er} décembre 2023. Au-delà du 31 janvier 2024 et après une première relance, l'envoi du bulletin sera suspendu dans l'attente du règlement.

Les chèques doivent être libellés au nom de la Société linnéenne de Lyon. Ils doivent être adressés, accompagnés de la présente fiche ou de sa copie, au Secrétariat, 33 rue Bossuet 69006 Lyon, ou déposés au Secrétariat dans la boîte prévue à cet effet.

Notre statut d'Association reconnue d'utilité publique par décret du 09/08/1937 nous habilite à recevoir des dons et des legs.

	Abonnement	Cotisation	Total
Membre actif	36	24	60
Couple	36	38	74
Membre étudiant (sur justificatif)	13	11	24
Membre résidant à l'étranger	45	24	69
Membre bienfaiteur			à partir de 100
Etudiant étranger (sur justificatif)	18	11	29
Abonnement seul (France)	45		
Abonnement seul (étranger)	78		
Personne morale française ou étrangère	78		

Don :

Je, soussigné(e) (*nom et prénom*)

demeurant (*adresse complète*)

téléphone :

courriel (*si disponible*) :

section principale d'intérêt :

renouvelle mon adhésion à la Société linnéenne de Lyon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Fait à....., le.....

Signature

La carte d'adhérent, ainsi qu'un reçu fiscal portant sur cotisation et don seront disponibles au siège, mais pourront être envoyés à domicile (joignez pour cela une enveloppe timbrée avec votre adresse).

La carte de membre, à jour, sera exigée pour les emprunts de livres en bibliothèque.